



## Le juge a ordonnee mon expulsion

Par **coulon12**, le **09/11/2013 à 23:32**

bonjour nous avons quelques soucis financier et le juge a ordonner mon expulsion , alors que je paie mon loyer + 100 euros pour le retard de loyer depuis le mois d'avril , mon bailleur dit que je ne serais pas expulsé , mais j'ai très peur que ça arrive ? que puis-je faire ?

Par **Lag0**, le **10/11/2013 à 09:25**

Bonjour,  
Si votre bailleur ne veut pas vous faire expulser, c'est son droit, c'est lui qui décide.  
Il a obtenu du juge l'autorisation de vous expulser, pas l'obligation...

Par **amajuris**, le **10/11/2013 à 10:22**

bjr,  
on peut se demander pourquoi alors votre bailleur a fait cette procédure qui n'a pas été gratuite pour lui.  
votre bailleur est-il un particulier ou une société ?

Par **corinne9**, le **24/11/2013 à 15:49**

bonjour , je suis à ce jour cautionnaire d'un bailleur mais le locataire ne paie plus ses loyers et a reçu un ordre d'expulsion via le tribunal le 31/07/2013, celui-ci reste dans les lieux malgré la demande, je viens d'avoir une saisie bancaire de + de 5000 € je souhaiterais obtenir de l'aide et conseil , seulement je n'ai pas les documents annexés au bail où il mentionne mon

cautionnement , je réclame cette copie au bailleur + cabinet d'huissier , je n'obtiens pas de réponse comment dois je faire ? pour obtenir ce document qui normalement aurais du mettre remis je jour de la signature du bail rnmerci pour votre retour

Par **aguesseau**, le **24/11/2013 à 18:05**

bjr,rnreceviez-vous tous les ans un information sur votre caution ?rnje vous conseille de voir rapidement un avocat spécialiste en droit de la consommation qui pourra vous dire si l'acte de cautionnement est valable car souvent les actes de cautionnement ne respectent pas les conditions strictes imposées par la loi et sont donc nuls.rncdt